



Black Gasket Maker (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

MSDS Version: E03.00

Date d'émission: 11/06/2015

Blend Version: 4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Black Gasket Maker (Aerosol)
Code du produit : W57680

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Produit pour la réparation des joints d'étanchéité
Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents dispersants d'aérosol

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Wynn's Belgium
Industriepark-West 46
9100 Sint-Niklaas - Belgium
T +32 3 766 60 20 - F +32 3 778 16 56
msds@wynns.eu - www.wynns.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : BIG: +32(0)14/58.45.45

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique/België	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aerosol 3 H229
Skin Irrit. 2 H315
Eye Irrit. 2 H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP)

H229 - Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP)

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Black Gasket Maker (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Lors du traitement: libération de gaz/vapeurs corrosifs (vapeurs d'acide acétique).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% w	Classification selon la directive 67/548/CEE
Norflurane (HFC R134a)	(n° CAS) 811-97-2 (Numéro CE) 212-377-0 (N° REACH) 01-2119459374-33	1 - 10	Non classé
triacetate de méthylsilanetriyle	(n° CAS) 4253-34-3 (Numéro CE) 224-221-9 (N° REACH) 01-2119962266-32	1 - 10	Xn; R22 C; R34 R14
triacétoxyéthylsilane	(n° CAS) 17689-77-9 (Numéro CE) 241-677-4 (N° REACH) 01-2119881778-15	1 - 10	C; R34 Xn; R22 R14

Nom	Identificateur de produit	% w	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Norflurane (HFC R134a)	(n° CAS) 811-97-2 (Numéro CE) 212-377-0 (N° REACH) 01-2119459374-33	1 - 10	Non classé
triacetate de méthylsilanetriyle	(n° CAS) 4253-34-3 (Numéro CE) 224-221-9 (N° REACH) 01-2119962266-32	1 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1C, H314
triacétoxyéthylsilane	(n° CAS) 17689-77-9 (Numéro CE) 241-677-4 (N° REACH) 01-2119881778-15	1 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314

Textes des phrases R et H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Surveiller les fonctions vitales. Victime consciente avec troubles resp.: position semi-assise. Victime sans connaissance: maintenir les voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime (ne pas réchauffer). Maintenir la victime calme, lui éviter tout effort physique. En fonction de l'état: médecin/hôpital.
Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. En cas d'échauffement: formation de petites quantités de formaldéhyde.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: La vapeur peut provoquer, à retardement, une irritation douloureuse des yeux et un larmolement. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Puisqu'il s'agit d'un conditionnement en aérosol, l'ingestion de grandes quantités est improbable.

Black Gasket Maker (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation légère.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Rougeur du tissu oculaire. Peut provoquer une irritation sévère.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun, à notre connaissance. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : N'est pas classé comme aérosol inflammable.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Réactivité : Polymérise en présence d'eau (humidité).

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Risque d'explosion physique: éteindre/refroidir depuis abri.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. des vêtements de protection.

Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Fermer les portes et les fenêtres des bâtiments environnants. Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. Nettoyer les vêtements contaminés. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.1.2. Pour les secouristes

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : conforme à la réglementation. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle.

Mesures d'hygiène : Observer l'hygiène usuelle. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver à l'abri du gel.

Température de stockage : 5 - 25 °C

Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'écart de la chaleur.

Black Gasket Maker (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Lieu de stockage	: Conforme à la réglementation. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Stocker dans un endroit sec.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: conforme à la réglementation. correctement étiqueté.
Matériaux d'emballage	: Emballages pour gaz sous pression (emballages pour aérosol).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésifs, produits d'étanchéité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Norflurane (HFC R134a) (811-97-2)

France	VME (mg/m ³)	4420 mg/m ³
France	VME (ppm)	1000 ppm
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	4200 mg/m ³
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	1000 ppm
Allemagne	TRGS 900 Limitation de crête (mg/m ³)	33600 mg/m ³
Allemagne	TRGS 900 Limitation de crête (ppm)	8000 ppm
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	4240 mg/m ³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	1000 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.



Protection des mains : PVC (Chlorure de polyvinyle). nitriles. néoprène. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre.

Protection des voies respiratoires : Assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aérosol. Pâte.
Couleur	: Noir.
Odeur	: Acide acétique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	:
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
indice de réfraction	:
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 270 °C
Point d'éclair	: 227 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,01

Black Gasket Maker (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique @40°C	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique @40°C	: Aucune donnée disponible
Viscosité	:
Viscosité Index	:
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indications complémentaires : Propriétés physiques et chimiques du produit active sans gaz. Les données physiques et chimiques dans cette section sont des valeurs typiques pour ce produit et ne sont pas prévues comme caractéristiques de produit.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Polymérise en présence d'eau (humidité).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants p.ex.: monoxyde de carbone - dioxyde de carbone. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

triacetate de méthylsilanetriyle (4253-34-3)

ATE CLP (voie orale) 500,000 mg/kg de poids corporel

triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)

ATE CLP (voie orale) 500,000 mg/kg de poids corporel

Norflurane (HFC R134a) (811-97-2)

CL50 inhalation rat (ppm) 567000 ppm/4h

ATE CLP (gaz) 567000,000 ppmv/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Black Gasket Maker (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Norflurane (HFC R134a) (811-97-2)

CL50 poisson 1 450 mg/l
CE50 Daphnie 1 930 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Black Gasket Maker (Aerosol)

Persistance et dégradabilité biodégradable.

triacetate de méthylsilanetriyle (4253-34-3)

Persistance et dégradabilité Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible.

triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable dans l'eau. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Black Gasket Maker (Aerosol)

Potentiel de bioaccumulation Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

triacetate de méthylsilanetriyle (4253-34-3)

Potentiel de bioaccumulation Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)

Potentiel de bioaccumulation Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

Norflurane (HFC R134a) (811-97-2)

Log Pow 1,06

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Norflurane (HFC R134a) (811-97-2)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Eliminer en centre de traitement agréé.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 15 01 11* - emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : AÉROSOLS

Description document de transport (ADR) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.2, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 2

Étiquettes de danger (ADR) : 2.2



Black Gasket Maker (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5A
Dispositions particulières (ADR) : 190, 327, 344, 625
Catégorie de transport (ADR) : 3
Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E
Quantités limitées (ADR) : 1l
Quantités exceptées (ADR) : E0

14.6.2. Transport maritime

Numéro EmS (1) : F-D, S-U

14.6.3. Transport aérien

Instruction "cargo" (ICAO) : 203
Instruction "passenger" (ICAO) : 203/Y203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII
Black Gasket Maker (Aerosol) n'est pas sur la liste Candidate REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 1 - Présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). conforme au Règlement (UE) 2015/830.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aerosol 3	Aerosol, Category 3
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H229	Réceptacle sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
H302	Nocif en cas d'ingestion

Black Gasket Maker (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
R14	Réagit violemment au contact de l'eau
R22	Nocif en cas d'ingestion
R34	Provoque des brûlures
C	Corrosif
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit